COMITE de DIRECTION

CLUBS, pensez à récompenser vos dirigeantes et dirigeants

Journée des bénévoles à Paris les samedi 29 et dimanche 30 avril 2023

Les clubs souhaitant récompenser leurs bénévoles lors de la Journée Nationale des Bénévoles (finales de la Coupe Gambardella et de la Coupe de France) doivent proposer avant le 13 Mars 2023 une personne licenciée par club au District en utilisant le formulaire ci-après, soit par mail (depuis la boite mail officielle du club) soir par courrier. Le formulaire devra être dument signé par le président du club.

Le District possède un contingent de 8 places pour les clubs qui sera réservé pour les dirigeantes et dirigeants.

Cette opération aura lieu les samedi 29 et Dimanche 30 Avril 2023.

Départ le samedi 29 avril au matin pour un retour le dimanche 30 avril le soir.

Des informations complémentaires concernant le programme et le déroulement seront communiqués dès que nous les auront.

Conditions requises:

- S'assurer de la disponibilité du / de la bénévole ce week end là.
- Etre bénévole et licencié(e) dans un club (dirigeant(e) de plus de 5 ans)
- 1 demande maximum par club
- La personne ne doit pas avoir participé à cette journée des bénévoles dans la période des années 2011 à 2022
- En cas d'arbitrage, la personne non retenue sera celle appartenant au club qui aura bénéficié de la journée des bénévoles durant l'année N-1, N-2,





DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL

26 RUE DU LOUP - 01440 VIRIAT



Tél. 04 74 22 87 87 district@ain.fff.fr - http://ain.fff.fr N° de Siret : 31833453900034

CANDIDATURE JOURNEE DES BENEVOLES

Samedi 29 et Dimanche 30 Avril 2023

Les candidatures devront être envoyées par mail au District de l'Ain de Football avant le Lundi 13 Mars 2023

Nom du club :
NOM et Prénom du / de la bénévole :
Numéro de licence :
Adresse mail :
Adresse postale :
Numéro de téléphone :
 Rappel des critères sur le choix des invités S'assurer de la disponibilité du / de la bénévole ce week end là. Etre bénévole et licencié(e) dans un club (dirigeant(e) de plus de 5 ans) 1 demande maximum par club La personne ne doit pas avoir participé à cette journée des bénévoles dans la période des années 2011 à 2022 En cas d'arbitrage, la personne non retenue sera celle appartenant au club qui aura bénéficié de la journée des bénévoles durant l'année N-1, N-2,
NOM – Prénom du président du club :
Signature du Président :